



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 MAI 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M^e François Bélisle, conseiller municipal
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
Mme Anaïs Michaud-Cloutier, citoyenne
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du Comité

Invités présents : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (11 h 40 à 12 h 45)
M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ : 12 h 30)
M^{me} Vanessa Blanchet-Roy, spécialiste en mobilité durable (11 h 45 à 12 h 40)
M. Jonathan Bourque, chef de division – Infrastructures technologiques (départ : 11 h 50)
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (12 h 30 à 12 h 40)
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M^{me} Camille Bussièrès-Hamel, Roulons Vert (départ : 11 h 55)
M^{me} France Cinq-Mars, directrice générale et directrice – Finances (11 h 35 à 12 h 15)
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal (11 h 40 à 12 h 30)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Marc-André Dontigny, ing. (12 h 30 à 12 h 40)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable (11 h 55 à 12 h 40)
M. Jean-François Houde, directeur – Approvisionnement (12 h 45 à 12 h 57)
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M. Jean Lamarche, maire (départ : 12 h 15)
M. Samuel Laperrière, ing. (départ : 11 h 55)
M. Alain Lavoie, Roulons Vert (départ : 11 h 55)
M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
M. Pierre-Marc Lincourt, chef de service – Gestion contractuelle (départ : 11 h 55)
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Développement immobilier (11 h 55 à 12 h 30)
M. Frédéric Maurais, gestionnaire – Portefeuille de projets (départ : 11 h 55)
M^{me} Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire (arrivée : 11 h 50)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services corporatifs partagés (départ : 12 h 30)
M. Guy Plamondon, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communication et participation citoyenne
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (départ : 12 h 15)

M. Vincent Turgeon, coordonnateur – Système des technologies opérationnelles
(départ : 11 h 55)

Absences : M. Michel Blais, citoyen
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11 h 31. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puisqu'aucun membre ne s'y oppose, la séance est enregistrée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du plan stratégique des Systèmes de Transport Intelligents (STI)

M. Vincent Turgeon présente le plan stratégique des Systèmes de Transport Intelligents (STI). Ces systèmes comportent de nouvelles technologies qui vont au-delà du transport afin de mieux adapter la Ville au contexte routier de l'avenir. M. Turgeon explique que l'objectif du plan est d'optimiser les retombées de tous les projets à réaliser. Les STI s'appliquent à une grande quantité de domaines, comme la gestion du transport actif, du stationnement, du trafic, des urgences ou encore l'exploitation de véhicules commerciaux. M. Samuel Laperrière explique que cette grande quantité de domaines applicables nécessite l'adoption d'un plan d'action afin de mettre en œuvre l'implantation des STI de façon efficace puisque de nombreux acteurs sont impliqués dans le processus. Le plan stratégique inclut 12 projets, dont certains sont en cours de réalisation. L'adoption du plan n'implique pas l'approbation de chacun des 12 projets puisqu'ils sont assujettis au processus normal d'adoption suivant une charte de projet. La recommandation demandée porte donc sur l'adoption du plan comme vision stratégique. M. Vincent Turgeon présente quelques exemples de projets, comme la priorisation du transport collectif grâce aux feux de signalisation intelligents ou encore les traverses piétonnes intelligentes avec éclairage adaptatif. M. Samuel Laperrière explique les avantages des projets à venir suivant le plan et présente certaines perspectives d'aménagements futurs. M. Vincent Turgeon conclut en demandant aux membres du Comité une recommandation afin d'adopter le plan stratégique STI.

M. Dany Carpentier se questionne sur le portrait financier de ces projets qui impliquent plusieurs acteurs privés. M. Vincent Turgeon répond que plusieurs projets peuvent bénéficier de

subventions de la part du ministère des Transports puisqu'ils contribuent à la réduction des GES. Il rappelle qu'un des objectifs du Plan d'action est de mutualiser les infrastructures afin de les adapter à un maximum d'acteurs et d'usagers.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption du plan stratégique des Systèmes de Transport Intelligents (STI). Approuvé à l'unanimité.

5. Modifications 2022 à prévoir dans le guide d'aménagement des voies de circulations municipales et revue du guide d'aménagement des rues afin d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation dans les nouveaux développements domiciliaires

Mme Sonia-Karine Larocque présente les trois modifications du guide d'aménagement des voies de circulations municipales. La première modification consiste à ajouter un type de rue, la rue locale principale, dont la coupe particulière implique le stationnement en bordure de rue dans les deux voies et la possibilité d'implantation de trottoirs selon les facteurs générateurs de débit piétonnier comme les parcs ou les écoles. La seconde modification porte sur les trottoirs et vise à harmoniser le guide d'aménagement au nouvel arbre décisionnel de déneigement des trottoirs. La dernière modification implique les rues à une seule voie de circulation par direction séparées au centre par un terre-plein. La modification consiste à prévoir une largeur de chaussée de 6.5 mètres, de bordure en bordure, plutôt qu'une largeur de 5.5 mètres. Mme Larocque conclut en demandant une recommandation au Comité afin que ces modifications au guide soient approuvées par le Conseil. Les membres du Comité discutent de la différence entre une rue locale et une collectrice, de l'harmonisation du guide aux réalités futures du réseau routier, de la possibilité d'inclure un terme qui réunisse un trottoir et une piste cyclable et de leur préoccupation quant à la sécurité des usagers les plus vulnérables de la route sur certains tronçons.

M. Patrice Gingras poursuit la présentation et aborde la revue du guide d'aménagement des rues afin d'implanter des mesures d'apaisement dans les nouveaux développements domiciliaires. Il explique qu'il semble y avoir un désir de la part de la population et des élus à ce que des mesures d'apaisement soient implantées dès la conception des infrastructures routières, même si les données probantes ne relèvent pas une problématique qui justifie leur implantation. M. Gingras ajoute que l'ajout de dos d'âne lors de l'implantation des rues par les promoteurs ne leur occasionne pas de contraintes importantes. Il demande au Comité s'il désire recommander l'optimisation de l'implantation de ces mesures dès l'étape de la conception par les promoteurs immobiliers.

Deux recommandations sont demandées au Comité :

- 1) Recommander les trois modifications au guide d'aménagement présentées par Mme Sonia-Karine Larocque;
- 2) Recommander la modification au guide d'aménagement afin que l'implantation des mesures d'apaisement soit optimisée dès la phase de conception des infrastructures des développements domiciliaires par les promoteurs immobiliers.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande 1) les trois modifications au guide d'aménagement des voies de circulation municipales telles que présentées et 2) une 4^e modification à ce même guide afin que l'implantation des mesures d'apaisement soit optimisée dès la conception des infrastructures routières par les promoteurs immobiliers. Approuvé à l'unanimité.

6. Changement de tracé du Parc Linéaire des Chenaux

M. Patrice Gingras demande au Comité s'il désire maintenir le tracé du Parc Linéaire des Chenaux, en pente entre le boulevard des Chenaux et la rue Papineau. Le contrat octroyé actuellement à l'entrepreneur prévoit un tracé en ligne droite alors qu'un tracé alternatif en serpentin peut être réalisé. Cependant, la réalisation de ce tracé alternatif nécessite un nouvel appel d'offres en raison de l'ampleur de la modification. M. Pierre Montreuil ajoute que Mme Pascale Alberne-Lahaie a soulevé le fait que des familles utilisent la pente en question pour pratiquer des sports de glisse l'hiver et qu'un tracé en serpentin leur serait nuisible. En contrepartie, l'inclinaison de la pente y rend la circulation à vélo plus difficile en ligne droite. Les membres du Comité discutent des avantages et des inconvénients de ces deux tracés.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande le maintien du tracé en ligne droite originalement prévu aux documents d'appel d'offres. Approuvé à l'unanimité.

7. Demande d'ajout d'un feu piéton au coin du boulevard Thibeau et de la rue Louis-de-France

M. Patrice Gingras présente une demande émanant de Mme Geneviève Auclair et de plusieurs citoyens dans le but d'ajouter un feu piéton au coin du boulevard Thibeau et de la rue Louis-de-France. Puisque ce feu de signalisation appartient au ministère des Transports, une résolution du Conseil est requise pour faire la demande d'installation. Le feu piéton serait à la charge de la Ville, tant pour les coûts d'installation que pour l'entretien. M. Gingras demande une recommandation au Comité afin qu'une demande soit produite et acheminée au Conseil pour résolution.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande qu'une demande de résolution soit faite au Conseil afin d'ajouter un feu piéton au coin du boulevard Thibeau et de la rue Louis-de-France. Approuvé à l'unanimité.

Cette seconde partie du procès-verbal est confidentielle et ne pourra pas être transmise à quiconque sans avoir fait au préalable l'objet d'une demande formelle d'accès à l'information.

8. [...]

9.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 13 h 10.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller
municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste